

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

**ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES**

COMMUNE DE TRAPPES

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 36

N'a pas pris part au vote : 0

Réf : 2025-87

Objet : Voeu de soutien aux Maisons
Départementales des Personnes
Handicapées

Séance du 13 octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le treize octobre, à 18h00 le Conseil municipal de Trappes, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Ali RABEH,

Présidence :

Monsieur le Maire Ali RABEH

Présents : Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Djamel ARICHI, Noura DALI, Pierre BASDEVANT, Alienor EBLING, Aurélien PERROT, Jarina SAMAD, Marc LE FOLGOC, Frederic REBOUL, Houssem DHAOUADI, Catherine CHABAY, Sira DIARRA, Murielle BERNARD, Dalale BELHOUT, Abdelhay FARQANE, Ahmed KABA, Sarith SA, Cristina MORAIS, Said DSOULI, Anne CLERTE-DURAND, Benoit CORDIN, Guy MALANDAIN, Fouzi BENTALEB, Mimouna SARAMBOUNOU, Patrick LEBOUQCQ, Annie LE HIR, Véronique BRUNATI.

Absents excusés représentés :

Aminata DIALLO représentée par Sira DIARRA
Gerard GIRARDON représenté par Alienor EBLING
Anne-Andrée BEAUGENDRE représentée par Murielle BERNARD
Jamal HRAIBA représenté par Noura DALI
Suzy LEMOINE représentée par Houssem DHAOUADI
Colette PARENT représentée par Aurélien PERROT
Hélène DENIAU représentée par Jarina SAMAD
Maxime VELAY représenté par Catherine CHABAY

Absents : Mme Florence BARONE, Mme Josette GOMILA, Mohamed KAMLI.

Secrétaire : Abdelhay FARQANE

Administration : Pascal TRAN, Nahida AOUSTIN, Stéphane DREYFUS, Nelly LOUIS, Pierre-Jean TISSERAND, Philippe FAUGÈRES, Jean-Baptiste GRENIER, Bouchra AIT AOUAJ

Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ; - deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Objet : Voeu de soutien aux Maisons Départementales des Personnes Handicapées

Le Conseil municipal,

Les Maisons Départementales des Personnes Handicapées sont au cœur du service public d'inclusion. Chaque jour, elles accueillent, accompagnent et défendent des milliers de Franciliennes et de Franciliens en situation de handicap.

Elles incarnent ce que devrait toujours être l'action publique : de la proximité, de la dignité et de la solidarité concrète.

C'est pourquoi la ville de Trappes exprime sa profonde inquiétude et son désaccord face à la décision de la majorité régionale présidée par Valérie Pécresse de supprimer la subvention que la Région versait depuis plus de dix ans aux MDPH d'Île-de-France.

Cette décision, prise sans concertation ni information préalable, intervient dans un contexte où les besoins augmentent, où les délais s'allongent et où les familles peinent déjà à faire valoir leurs droits. Elle revient à fragiliser un dispositif essentiel, précisément là où la solidarité devrait être renforcée.

Les raisons invoquées par la Région, au motif qu'il ne s'agirait pas d'une compétence régionale, sont difficilement compréhensibles. Car dans le même temps, la même institution engage des dizaines de millions d'euros pour financer des dispositifs de sécurité, pourtant jugés hors champ régional par la justice administrative.

Autrement dit : **la Région se désengage quand il s'agit de handicap, mais s'arroge des pouvoirs qu'elle n'a pas pour acheter des armes ou des drones.** C'est un choix politique. Et c'est un très mauvais choix.

La ville de Trappes, fidèle à ses valeurs de solidarité, d'égalité et de fraternité, refuse cette logique à deux vitesses.

En conséquence, le Conseil municipal de Trappes :

- **Dénonce** le désengagement de la Région Île-de-France du financement des MDPH ;
- **Exprime son soutien** aux personnels et aux usagers de ces structures qui font vivre chaque jour la promesse républicaine d'égalité des droits ;
- **Demande solennellement** à la Présidente de Région de **surseoir à cette décision** et de **rétablir sans délai la subvention régionale** aux MDPH ;
- **Réaffirme** son attachement à un modèle de société fondé sur la solidarité, la justice sociale et l'inclusion, plutôt que sur la communication et le désengagement.

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Ali RABEH

Maire de Trappes

